

Révision 2 : actifs et passifs transitoires

Toutes les écritures ont lieu le 31 décembre, en fin d'exercice.

1. L'intérêt hypothécaire 3.75 % est payable annuellement au 30 avril, à terme échu. Montant de l'hypothèque : CHF 420'000.-
2. Un locataire a payé le 9 décembre CHF 3'600.- pour son loyer des mois de décembre, janvier et février.
3. On a prêté CHF 90'000.- à un employé et les intérêts 5 % sont payables chaque année au 30 mai, à terme échu.
4. Frais généraux déjà payés pour l'année suivante CHF 982.-
5. Des charges diverses d'exploitation ont été payées CHF 743.- le 15 octobre et concernaient les mois de novembre, décembre et janvier.
6. Nous avons prêté à une de nos filiales CHF 678'000.- à 6.5 % et les intérêts sont payables semestriellement, en avance, les 30 avril et 30 octobre de chaque année.
7. Nous avons prêté CHF 45'000.- à un employé au taux de 4.25 % et il nous règle les intérêts à la BCC les 30 avril et 30 octobre de chaque année, à terme échu.
8. La taxe d'épuration des eaux usées de l'immeuble est payée en avance, annuellement, au 30 mars, CHF 335.-
9. L'administration des douanes a perçu par erreur des droits de douanes sur marchandises achetées à l'étranger. Nous estimons à CHF 4'678.- le montant qui nous sera restitué l'année prochaine.
10. Une campagne de publicité qui doit s'étendre du 1er octobre au 28 février a déjà été payée entièrement CHF 9'650.-
11. Il reste dans la citerne environ 17'500 litres de mazout. Prix moyen : CHF 36.- / 100 l.
12. Comptabilisation de l'intérêt hypothécaire 3.75 % payable semestriellement les 30 mai et 30 novembre de chaque année. Le montant de la dette s'élève à CHF 485'000.-
13. On a payé CHF 170.- le 15 novembre dernier pour l'abonnement annuel à une revue professionnelle. Celui-ci sera échu le 15 octobre prochain.
14. Loyers déjà reçus au compte postal mais pas encore comptabilisés, pour le mois de janvier de l'année prochaine, CHF 7'300.-
15. Nous avons prêté à une de nos sociétés CHF 1'400'000.- à 5.5 % et les intérêts sont payables semestriellement, en avance, les 30 avril et 30 octobre de chaque année.
16. On a emprunté CHF 340'000.- à la société Courtel SA et les intérêts 5.5 % sont payables à terme échu les 30 mai et 30 novembre de chaque année.
17. Comptabilisation de l'intérêt couru d'après l'inventaire suivant : 12 actions, nom. CHF 1'000.- au cours de 890 et 5 obligations, nom. CHF 5'000.- pièce, au cours de 101 (intérêts 7 % au 30 octobre).